CDPI-CDI intérimaire

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL INTERIMAIRE - CDI INTERIMAIRE

AKTO
L'humain au cœur des services

FPETT

Lettre de mission-formation CDPI-CDI intérimaire

Le CDPI est un dispositif de formation financé par le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) et dont la gestion administrative est assurée par AKTO.

N°DRF : 2609DRF034805

Entre

L'entreprise de travail temporaire : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT -

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement : 31 RUE VOLTAIRE 57300 HAGONDANGE

N° de SIRET : 98132333000143

Représentée par M/Mme :

Agissant en qualité de :

et

M/Mme: SULTAN IBRAHIM ASAAD

demeurant à : 23 BOULEVARD DE PROVENCE 57070 METZ

Date de naissance : 25/06/1994 Tél. : 0767034408

Mail* : sultanasaad05@gmail.com

Date de conclusion du CDI : 01/06/2026

Diplôme le plus élevé obtenu : 60 Intitulé :

Salariés rencontrant des difficultés de maîtrise des savoirs de base (langue française, lecture, écriture, calculs, respect des règles d'hygiène et de sécurité, maîtrise des codes de l'entreprise...) : oui ☐ non ☑

Travailleur reconnu handicapé : oui ☐ non ☑

Il ressort que l'intérimaire recruté justifie de 3063 heures de missions (toutes ETT confondues) au cours des 12 mois précédent le démarrage de la formation **

Ou qu'il correspond à l'une des catégories de la page suivante :

* Le mail du salarié sera utilisé dans le cadre des enquêtes menées par AKTO

**Copies des bulletins de salaire et/ou attestation pôle Emploi à conserver par l'ETT/ETTI et à transmettre à l'OPCO en cas de contrôle

	Catégorie	Justificatifs	A conserver par l'ETT/ETTI	A transmettre à l'OPCO
☐	Les publics accompagnés dans leur mise à l'emploi par les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Pas de justificatif spécifique		
☐	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi tels que prévus à l'article L 5212 - 13 du code du travail, dont les travailleurs handicapés	Avis CDAPH reconnaissant le handicap ou attestation d'invalidité de la sécurité sociale		X (Au moment de la saisie du contrat)
☐	Personne reconnue définitivement inapte, par le médecin du travail, à occuper un emploi correspondant à sa qualification antérieure	Avis d'inaptitude délivré par la médecine du travail	X	
☐	Les personnes rencontrant des difficultés de maîtrise des savoirs de base	Bilan de positionnement sur les compétences linguistiques et savoirs de base		X (en amont du projet)
☐	Bénéficiaires des minima sociaux notamment le RSA ou l'ASS	Attestation de la CAF pour les bénéficiaires du RSA ou attestation Pôle emploi pour l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)	X	
☐	**Les demandeurs d'emploi de longue durée** dont l'expérience et/ou les compétences et les qualifications ne permettent pas un accès immédiat à l'emploi	Historique demandeur d'emploi délivré par Pôle emploi	X	
☐	Les bénéficiaires d'une protection internationale et les demandeurs d'asile dans le cadre de la réglementation en vigueur	L'un des documents suivants : - Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale - Décision de l'Offre français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) - Récépissé de demande de carte de séjour - Titre de voyage	X	
☐	Les personnes sans expérience professionnelle dont le niveau de qualification ne dépasse pas le niveau 3 (CAP/BEP)	Attestation sur l'honneur du/de la salarié(e) précisant le dernier diplôme ou la dernière certification professionnelle obtenue et mentionnant les difficultés d'accès à l'emploi (document type)	X	
☐	Les personnes sans activité professionnelle depuis au moins 1 an	Attestation sur l'honneur de la personne précisant qu'elle a interrompu son activité professionnelle et le motif.	X	
☐	Aux personnes en situation de reconversion professionnelle	Attestation sur l'honneur du salarié précisant le motif de reconversion (Document type) - Le métier actuel ne correspond plus aux attentes et ne satisfait pas le candidat sur le plan personnel - Le candidat rencontre des difficultés à trouver un emploi dans sa zone géographique - en raison d'un problème de santé, j'ai désormais des difficultés à occuper mon poste	X	
☐	Aux personnes ayant réalisé un CIPI complet	Copie du mail de réponse d'AKTO validant l'éligibilité à cette catégorie de public	X	

Il a été convenu ce qui suit :

FORMATION

La présente lettre de mission-formation est conclue pour l'action de formation suivante :
Intitulé de la formation : Socle de connaissances et de compétences professio

Nom de l'organisme de formation : AFPA ENTREPRISES - METZ

En conformité avec en conformité avec les dispositions de l'accord du 8 décembre 2004 relatif à la mise en place des contrats spécifiques dans le travail temporaire, et de l'accord du 29 novembre 2019 en faveur du développement des compétences et des qualifications des salariés de la branche du travail temporaire tout au long de leur vie professionnelle.

Adresse du lieu de la formation : 6 rue Pierre Boileau 57000 METZ

Calendrier de la formation :

Dates : du 21/09/2026 au 26/10/2026
Durée totale (1) : 175 heures, sur un rythme hebdomadaire de : 35 heures
Horaires de formation :

Temps plein : oui ☑ Non ☐

Indiquer les périodes d'interruption éventuelles de la formation :

Validation de la formation :

☐ CQP/CQPI ☐ Diplôme / titre professionnel ☐ Certificat de Compétences professionnelles

☑ Certificat CléA ☐ Bloc de compétence CléA ☐ Certification inscrite au répertoire spécifique

☐ Convention collective - intitulé :

Code IDCC : niveau : Coef :

Préalablement à l'action de formation en CDPI, l'entreprise a fait suivre un bilan de positionnement de 7 heures chez le prestataire de formation ou par son service de formations interne AFPA ENTREPRISES - METZ (bilan facultatif)
du 21/09/2026 au 21/09/2026

A l'issue de l'action de formation CDPI, l'entreprise fera suivre une évaluation de heures chez le prestataire de formation ou via son service de formations interne (évaluation facultative)
du au

(1) Durée minimum de la formation : 140 heures, durée maximum : 525 heures

À l'issue de la formation, il est remis au salarié une attestation originale, le document original de certification ou tout autre document validant la formation.

ENGAGEMENTS DE MISSIONS A L'ISSUE DE LA FORMATION

- L'entreprise s'engage à proposer à M/Mme SULTAN IBRAHIM ASAAD dans les trois mois suivant la fin de la formation, une ou plusieurs missions de travail temporaire correspondant aux actions de formation suivies.
- M/Mme SULTAN IBRAHIM ASAAD s'engage, à la demande de l'entreprise de travail temporaire, à répondre par écrit aux propositions de missions et à toutes demandes d'information sur sa situation professionnelle dans les trois mois qui suivent la fin de la formation.

TUTORAT

Le tuteur de l'entreprise de travail temporaire est M/Mme (Prénom, Nom) Maelys PERFETTO
Fonction : Chargée d'affaires confirmée , qui assure, en liaison avec le prestataire de formation, le suivi du salarié pendant la durée du contrat ainsi que pendant les missions dans les trois mois qui suivent la fin de celui-ci.

REMUNERATION

M/Mme SULTAN IBRAHIM ASAAD est rémunéré(e) sur la base de la rémunération perçue au titre de la mission en cours ou de la dernière mission, sans pouvoir être inférieure à la garantie minimale mensuelle de rémunération (GMMR) prévue au CDI *intérimaire* conclu entre les parties.

Fait à Hagondange le 21/09/2026 (en trois exemplaires dont un pour chacune des parties et un pour AKTO)

Le salarié

SULTAN IBRAHIM [redacted]

L'entreprise de travail temporaire (Cachet et signature)

LIP HAGONDANGE
31 Rue Voltaire
57300 HAGONDANGE
Tél. 03 87 72 35 42
SIRET 981 323 330 00143 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 26 379 399 €

En conformité avec la loi "informatique et libertés", le traitement des informations contenues sur ce document a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. sous le numéro 223125. Vous pouvez accéder aux informations enregistrées et les faire rectifier en vous adressant à AKTO.

.